
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Tanlay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

Date de la convocation : 03.09.2020

Date d'affichage : 22.09.2020

Étaient présents : Mme BOIVIN Sandrine, M. DELPRAT Éric, M. DUMINY David, Mme GALLET Dominique, M. GUILLEMIN Éric, Mme LEMOYNE Chantal, M. MANGIN David, Mme MIGNON Isabelle, M. PARIS Thomas, Mme POLIDORE Eliane, M. ROY Yohan, Mme TROISSIN Déborah, M. YVOIS Caroline.

Absente excusée : Mme CHAPPUIT Marie-Paule.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur PARIS Thomas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- ✚ Délégations du conseil municipal au maire,
- ✚ Participation financière protection sociale complémentaire,
- ✚ Tarif des affouages,
- ✚ Changement de véhicule communal,
- ✚ Centre de loisirs : convention avec la CCLTB,
- ✚ Cimetière : modification de durée de concession,
- ✚ Modification de la subvention du Foyer Rural section foot,
- ✚ Plan de coupe forêt communale,
- ✚ Don du Foyer Rural section Tennis,
- ✚ Questions diverses.

Délégation du conseil municipal au Maire

Délibération n° 2020-043

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Monsieur le Maire présente l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines suivants mentionné à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- 1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 20 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 2) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- 3) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 4) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 5) De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières,
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 7) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants,
- 8) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros autorisé par le conseil municipal,
- 9) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Participation au financement de la protection sociale complémentaire du personnel communal

Délibération n° 2020-044

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les délibérations des 02.10.2012 et 19.12.2012 relatives à la participation au financement de la protection sociale complémentaire du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE de continuer à participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux (en matière de prévoyance et de complémentaire santé) à compter du 1^{er} janvier 2021,

DIT que la participation sera versée mensuellement directement à chacun des agents,

FIXE les pourcentages de participation comme suit à partir du 1^{er} janvier 2021 :

- 100% de participation de la collectivité pour la prévoyance,
- 100% de participation de la collectivité pour la protection sociale complémentaire.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Tarif des affouages pour l'année 2020 / 2021

Délibération n° 2020-045

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les différents tarifs appliqués pour une portion d'affouage ces dernières années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif à 45 euros la portion pour l'année 2020-2021 sur chacune des trois communes associées.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Changement de véhicule communal

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le contrat de location du véhicule électrique arrive à expiration le 24 novembre 2020.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal demande qu'un devis pour un véhicule essence soit demandé. Une délibération sera prise au prochain conseil.

Centre de loisirs : Convention avec la CCLTB

Par manque d'éléments, ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

Conversion concession de cimetière appartenant à Mme MIREAUX Jeanne

Délibération n° 2020-046

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que Madame MIREAUX Jeanne a acquis une concession trentenaire dans le nouveau cimetière de Tanlay en 2014.

Madame MIREAUX Jeanne voudrait convertir cette concession trentenaire en concession perpétuelle.

Le Maire propose à l'assemblée municipale que Madame MIREAUX Jeanne règle seulement la différence de prix entre les deux concessions, la concession trentenaire n'étant pas arrivée à expiration.

Considérant que la concession trentenaire a été payée 200.00 € en 2014,

Considérant que le prix d'une concession perpétuelle est actuellement de 800,00 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE qu'il sera facturé à Madame MIREAUX Jeanne, le prix de 600.00 € pour la conversion de sa concession de cimetière trentenaire en concession perpétuelle,

DIT que Madame MIREAUX Jeanne devra régler les frais éventuels (frais de timbre et droit d'enregistrement),

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Subvention à l'Association Foyer Rural – section foot

Délibération n° 2020-047

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Le Maire propose à l'Assemblée Municipale d'augmenter la subvention à l'association Foyer Rural – section foot.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE d'allouer une subvention d'un montant de 1 500.00 € au lieu de 1 100.00 € prévue au budget primitif 2020 à l'Association Foyer Rural – section foot.

DIT que 400 € seront pris sur la ligne « Divers » du tableau des subventions.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce sujet.

Plan de coupe forêt communale de Tanlay

Délibération n° 2020-048

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'ONF et conformément à l'aménagement forestier,

ACCEPTE d'inscrire à l'état d'assiette 2021 et de commercialiser les bois des parcelles selon les modalités ci-dessous décrites :

Parcelles	Volumes estimatif	Type de coupe	Destination des produits
13	4,7 ha	Cloisonnement	Délivrance
14	4,7 ha	Cloisonnement	Délivrance

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces complémentaires.

Don du Foyer Rural – section Tennis

Délibération n° 2020-049

Visée par la Sous-Préfecture le 22/09/2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que des travaux de réfection d'un court de tennis vont avoir lieu à Tanlay. Un devis a été signé avec l'entreprise Laquet Tennis pour un montant de 3 241,60 € HT.

Le Maire informe l'assemblée municipale que la section Tennis du Foyer Rural, représentée par son Président, Monsieur DIEVAL Christian, souhaite faire un don à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE un don d'un montant de 1 500,00 € du Foyer Rural, section Tennis,

DIT que ce don sera encaissé sur le budget de la commune, compte 7713,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Récapitulatif des délibérations :

Délibération n° 2020/043 : Délégation du conseil municipal au Maire

Délibération n° 2020/044 : Participation au financement de la protection sociale complémentaire du personnel communal

Délibération n° 2020/045 : Tarif des affouages pour l'année 2020 / 2021

Délibération n° 2020/046 : Conversion concession de cimetière appartenant à Mme MIREAUX Jeanne

Délibération n° 2020/047 : Subvention à l'Association Foyer Rural – section foot

Délibération n° 2020/048 : Plan de coupe forêt communale de Tanlay

Délibération n° 2020/049 : Don du Foyer Rural – section Tennis